

Flash Infos – Rédigé le 4 avril 2024

Déclarations des revenus de 2023 et d'impôt sur la fortune immobilière 2024

Retrouvez le calendrier déclaratif diffusé le 29 mars et le 1^{er} avril 2024 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) :

La déclaration française des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

La déclaration en ligne des revenus de 2023 débutera mi-avril 2024.

La date limite varie selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

Tableau - Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne

Département	Date limite de déclaration
01 au 19	Jeudi 23 mai 2024 à 23h59
20 au 54 (y compris le 2A et le 2B)	Jeudi 30 mai 2024 à 23h59
55 au 974/976	Jeudi 6 juin 2024 à 23h59
Non-résidents	Jeudi 23 mai 2024 à 23h59

Si vous devez faire une déclaration papier, la date limite est fixée au 21 mai 2024 à 23 h 59.

La déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) 2024 doit être souscrite selon le même calendrier que la déclaration des revenus de 2023.

L'administration étant toujours susceptible d'apporter des compléments d'informations (ou d'éventuelles modifications) à ses indications initiales, il appartient à chacun de surveiller ces évolutions sur les différents sites internet de l'Etat (dont <https://www.impots.gouv.fr/>).